

MÉMO COVID-19

RÉORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Les Horaires d'Ouverture

L'officine peut **modifier ses horaires d'ouverture**, tant que la continuité des soins est assurée.¹

Par exemple, il est possible de :

- Ouvrir uniquement le **matin**
- Ouvrir uniquement l'**après-midi**
- Fermer plus tôt **certains jours de la semaine**

Pour l'ensemble des officines de Guadeloupe un principe de fermeture à 18h a été acté par les représentants locaux de la profession.

A Volets Fermés

Ce mode de fonctionnement est **utile lors des pics épidémiques**.

Cependant, il nécessite une réorganisation précise et partagée par l'équipe officinale :

- Premièrement, un moyen d'alerte, type sonnerie, doit être en place. La personne présente dans l'officine doit pouvoir entrer en contact avec le patient, soit en le laissant entrer seul dans l'officine, soit en lui parlant au sein d'un « SAS » mis en place.
- Les modalités de la dispensation sont à définir. Celle-ci peut se faire au sein de la pharmacie ou au sein du « SAS » créé.

Au Format Drive

L'objectif du drive est de **dispenser la commande au sein de la voiture du patient**. Il faut ainsi avoir les moyens logistiques : un parking à proximité direct de la pharmacie.

Il est également nécessaire de disposer d'un moyen préalable de recueillir l'ordonnance du patient (dépose d'ordonnance sécurisé en ligne, application sur smartphone, mail dédié...)

¹Assurer la réorganisation :

Quelque soit le plan de réorganisation du travail que vous souhaitez mettre en place, il faudra la décider en **concertation avec l'équipe officinale**.

Il faudra se renseigner sur les **possibilités de modification des horaires auprès des ARS et des responsables des secteurs de garde**, pour ne pas compromettre la continuité des soins.

Enfin, il **faudra en informer** : les patients, le syndicat départemental, le responsable du logiciel de gestion des gardes, les professionnels de santé et les commerces proches.



MÉMO COVID-19

RÉORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Lutter contre la Propagation

Sécurisation de l'équipe...

Avant tout et pour permettre de **continuer l'activité au cours d'une crise**, la protection de l'équipe est assurée par **des moyens de protections et la promotion des gestions barrières**.

Au-delà de ces exigences assurant la santé de tous, la gestion de crise ne peut être efficace si **la communication interne** n'est pas optimale. Ainsi, des points quotidiens avec les collaborateurs (retours sur la situation, échanges, etc.) devraient être mis en place. Au cours de ces points, l'équipe est sensibilisée sur les enjeux, les risques et les actualités liés à la crise.

Un **plan de réorganisation du travail** doit être construit afin d'éviter au maximum les contacts au sein de l'équipe (c.f. Mémo sur le Risque Infectieux).

... Jusqu'au retour chez soi

L'officine et son équipe constituent un point de passage important et doivent assurer la non-propagation dans un contexte épidémique.

Ainsi, il est préconisé de créer une **methodologie assurant l'aspect « hors travail » de l'équipe (le retour à la maison)** en limitant au maximum les risques de contamination pour soi et autrui.

Organisation interne

Le rôle de chacun doit être clair.
Les missions spécifiques liées à la crise à se répartir au sein de l'officine doivent être identifiées :

- **La veille informationnelle quotidienne** sur les sites gouvernementaux (santé publique France, etc.) et les sites officiels pour les officines (CNOF, UPSO, FSPF, etc.),
- **La gestion du back office** et des éventuels problèmes (ruptures produits et modification d'approvisionnements, etc.),
- **Le nettoyage des locaux** très régulièrement avec des produits normés et en conservant les traces.

Fonctionnement interne

L'officine doit assurer la sécurité des patients et de l'équipe officinale. Pour cela, elle doit si possible modifier son fonctionnement **à l'aide de différentes mesures** :

- **Marquage au sol pour respecter une séparation d'un mètre minimum** entre les patients,
- **Matérialisation d'un point d'attente devant les comptoirs**,
- **Port du masque** pour les salariés,
- **Protection en plexiglass** à l'avant des comptoirs,
- **Mise en place d'un sens de circulation** pour éviter le croisement des patients.

